

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER A 19 HEURES

L'an deux mille vingt, le trente et un janvier à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUSBECQUE, légalement convoqué le vingt-trois janvier 2020, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joseph LEFEBVRE, Maire.

Conseillers présents : M. Joseph LEFEBVRE, maire, MMES Christine LEROY, Marcelle DESMETTRE, Sabine DELANNOY, MM Benoit DELTOUR, Christophe DELESCLUSE, Jean DE FACQ, Martial DESTAILLEUR Adjoints au maire, Mmes LAGADEC Sabine, DEKENS Betty, Céline DUTOIT, Christine DELEFORTRIE, Madison DESTAILLEUR, Chantal DUTHOIT, Dominique FACQUE, Edith VANOVERBERGHE, Isabelle THELLIER, MM Stéphane BAUDIN, Yves HOUPLINE, Benoît DHALLUIN, Vincent DELANNOY, Philippe DESCAMPS, DUPONT Michel, Jérémy HAMMERTON, André DELEBECQUE, Marc ROLLET conseillers municipaux.

Conseillers représentés : Véronique VANGHELUWE par Philippe DESCAMPS

Conseiller absent : André DELEBECQUE à la délibération 1

Secrétaire de séance : Sabine DELANNOY

Avant de débiter le conseil, M. le Maire propose d'avoir une pensée pour madame DESSEIN, (née le 31 janvier 1919) Bousbecquoise de toujours, qui fête aujourd'hui ces 100 ans à la Cerisaie. Et à cette occasion, présente au nom du conseil municipal, tous ses vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année. « Sa forme et sa bonne humeur montrent que l'on vit bien dans notre commune et que l'on souhaite y vivre longtemps. »

L'ordre du jour est composé de 10 délibérations et 1 avis du conseil sur 2 Rapports annuels de la MEL,

M. le Maire propose d'indiquer quelles délibérations nécessiteront des interventions. Pour celles qui ne soulèvent pas de commentaire, il propose de les voter en « vote express ».

Les délibérations votées en « vote express » sont : 6-7-8-9-10

DEL20200131-01

Budget primitif principal – Taxes locales – Taux 2020

M. le Maire explique que conformément aux dispositions annoncées dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Et que considérant les dépenses prévues dans le Budget Primitif, il est proposé de

conserver les taux de l'an dernier à savoir :

Taxe d'habitation	30.77 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23.01 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52.31 %

M. DESCAMPS prend acte du maintien des taux d'imposition. Lors de débats que nous avons eus, il y a deux ans au sujet des finances de la commune, vous défendiez l'idée que compte tenu de la faiblesse des résultats dégagés en fin d'exercice, il était nécessaire d'envisager la suppression de l'abattement de 15 % dont bénéficient aujourd'hui tous les bousbecquois.

Maintenant que vous êtes en position de décider, cette solution est-elle définitivement écartée, ou vous réservez-vous la possibilité d'y réfléchir à plus ou moins court terme ?

M. le Maire répond dans l'affirmatif. En effet, à l'époque nous nous sommes posés la question sur la suppression de l'abattement afin de pouvoir trouver des ressources. Depuis il y a eu la réforme de la taxe d'habitation et le gouvernement qui gèle à la fois les taux et les abattements ce qui fait que cette année on ne peut absolument pas toucher à rien. Par ailleurs, il convient d'avoir plus de lisibilité sur l'évolution de la fiscalité locale.

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20200131-02
Budget primitif principal 2020

M. le Maire explique que : « comme je l'ai indiqué lors de la commission l'exercice cette année est particulier puisque nous n'avons pas encore les résultats de l'exercice 2019 et donc nous ne pouvons pas prendre en compte les résultats reportés de l'exercice précédent.

FONCTIONNEMENT

Au niveau du fonctionnement, on remarque que celui-ci est sensiblement identique à l'année précédente, avant l'affectation des résultats qui était de l'ordre de 322 000 €, soit un total de 4 971 629 € pour l'année 2020 à comparer au 5 000 4000 € de 2019.

Il correspond aux données avancées lors du ROB et sincère au regard des différentes charges prévisibles pour l'exercice 2020.

Comme souligné lors du débat orientation budgétaire, l'année 2020 et les suivantes seront également celles d'une volonté de maîtriser et de réduire globalement les dépenses de fonctionnement.

Recettes réelles sont également conformes aux hypothèses prises en compte lors du ROB

INVESTISSEMENT

Les inscriptions sont conformes aux hypothèses prises en compte lors du ROB qui prévoyait un volume d'investissement à hauteur de 623 000 €.

(Prise en compte d'une valorisation d'excédents à hauteur de 100 000 €)

La volonté d'identifier les projets qui seront engagés en 2020 : la vidéoprotection, le site de l'hôtel de ville et le plan chaufferie et de provisionner les lignes correspondantes pour permettre le lancement des opérations dès le lendemain des élections, sachant lors de la mise en place de la planification de ces projets j'ai tenu, dans un esprit de responsabilité, à ce qu'aucun engagement pris ne puisse être réversible. Il appartiendra à la future municipalité de prendre ses responsabilités. »

M. le Maire donne la parole à M. DHALLUIN : « M. le Maire, vous avez indiqué en commission que l'excédent de l'exercice 2019 serait injecté dans les différentes lignes d'entretien et notamment celui des bâtiments, mais nous n'en connaissons aujourd'hui pas le montant.

Aussi, nous constatons, entre autre, les points suivants:

-Plus de 30% de baisse sur le budget des fêtes et cérémonies. Ne croyez-vous pas que la ville a besoin d'un peu plus d'animations diverses et variées permettant aux bousbecquoises et bousbecquois de les divertir, de les sortir de leur éventuelle solitude mais aussi de tisser du lien social nécessaire à la vie la commune.

-baisse du budget de formation alors que, potentiellement, de nouveaux élus intégreront le conseil municipal en mars prochain et qu'ils en auront besoin.

-Augmentation de la masse salariale qu'il est pourtant nécessaire de travailler à la baisse pour la bonne santé financière de la ville tout en sachant qu'Eric CHMIELARSKI, qui a quitté l'effectif, n'est remplacé.

Pour information, il est encore référencé sur le site de la ville.

De ce fait, pour ces différentes raisons et celles que nous évoquerons dans les délibérations suivantes, nous voterons CONTRE. »

M. DESCAMPS intervient : « Nous ne sommes pas là, ce soir pour faire le show, ni pour jeter un froid sur ce Conseil.

Mais, nous sommes pour le moins surpris de vous voir présenter un Budget Primitif établi à partir du primitif précédent. Ce qui revient à faire une estimation à partir d'une précédente estimation. Le compte administratif n'ayant pas été présenté à ce jour, nous ne pouvons que travailler dans le flou absolu.

Nous sommes à moins de 2 mois du prochain scrutin. Vous êtes aux affaires depuis à peine un peu plus d'un an ; Le Compte administratif de l'année 2019 est donc le seul que vous auriez pu présenter. Ceci est le dernier Conseil Municipal avant le prochain scrutin. Nous allons nous séparer sans avoir pu présenter et débattre du compte administratif. C'est-à-dire que la population ne disposera en mars prochain d'aucun moyen de juger de votre gestion financière. C'est tout à fait regrettable. Les bousbecquoises et les bousbecquois auraient mérité plus de transparence de votre part sur ce point. Vous auriez sans doute gagné à présenter à la population un bilan financier légitimé par le Conseil Municipal sortant.

C'est d'autant plus ennuyeux que nous constatons que les charges de personnels déjà conséquentes continuent à augmenter. Nous ne vous le reprochons pas. Ceci est l'héritage du mandat précédent. Et il est clair qu'il était peu réaliste d'imaginer que les choses puissent s'arranger en quelques mois. Mais c'est un fait. Nous constatons, également dans ce budget primitif que se sont encore une fois les lignes budgétaires consacrées à l'entretien de notre patrimoine qui sont en baisse. Ce budget primitif ressemble à s'y méprendre à ceux que nous avons vous et moi dénoncé lors du précédent mandat.

Nous regrettons, en conséquence, de ne pas pouvoir faire autre chose que de ne pas approuver ce Budget Primitif qui semble se cacher derrière un rideau de fumée. Si c'est une stratégie en vue de la campagne qui vous attend, je crains que ce flou n'indispose les électeurs sensibles à la plus grande transparence sur les affaires municipales, surtout pour ce qui concerne les finances. »

M. le Maire : « la position et la décision qui a été prise de présenter le ROB en fin d'année 2019 conduit irrémédiablement 2 mois après, à présenter le budget primitif, c'est la règle. En terme de stratégie, je voulais que les Bousbecquois aient la visibilité de notre projet, les impacts en terme financier jusqu'en 2023. L'ensemble est équilibré et on peut remarquer qu'essentiellement c'est que de l'autofinancement puisqu'on ne prend pas sur les excédents antérieurs sauf 150 000€. Par conséquent, en terme de transparence et de visibilité pour les Bousbecquois, cela a été fait.

Maintenant, il n'était pas souhaitable de reporter le budget primitif vers mars avril. Car le budget permet de donner les outils pour permettre l'action. Donc il était nécessaire d'avancer le vote du budget. Mais il y a des contraintes administrative et notamment comptable. En effet, l'exercice se termine fin janvier et les écritures comptables, par conséquent, dans le mois qui suit c'est-à-dire le mois de février, le comptable consolide et vérifie l'exercice de l'année. De ce fait, il était inenvisageable de présenter un compte administratif fin février/début mars, en pleine campagne électorale.

En commission cette problématique avait été soulevée, et donc l'état du compte administratif en date du 22/01/2020 vous a été transmis début janvier vous permettant d'avoir une visibilité.

Il y aura un excédent budgétaire de l'exercice 2019.

En fonctionnement nous avons utilisé que 200 000 € pour l'entretien du patrimoine car en gestion comptable certaines dépenses relèvent de l'investissement, autant que faire se peut. Concernant le patrimoine, nous avons réalisé cette année 447000 €.

Pour mémoire en 2014 308 000€ ; 2015 150 000€ ; 2016 254 000€ ; 2017 219 000€ ; 2018 293 000€ et cette année 447000€ en dépenses d'entretien du patrimoine.

En outre, afin de respecter les règles concernant les seuils liés aux marchés publics, nous avons dû nous mettre en conformité pour les interventions relatives aux travaux de peinture et d'étanchéité.

Concernant les charges du personnel les absences de longues maladies, qu'il a fallu remplacer puis la non-intégration de l'année dernière d'un poste en suspend revenu à charge de la commune cette année.

Concernant les fêtes et cérémonies, 30 000 € l'année dernière : les dépenses sont sincères.

Sur les budgets d'investissement, compte tenu de notre volonté pour 2020 d'engager les projets de vidéo protection du site de l'hôtel de ville il convenait de provisionner l'ensemble des lignes afin de poursuivre les études et lancer les opérations dès le lendemain des élections.

De plus aucun acte n'est irréversible permettant au mandat suivant la liberté ou non de réaliser ces projets.

M. le Maire met au vote.

Votants	27
Abstention	5
POUR	19
CONTRE	3

DEL20200131-03**Budget primitif principal – Subventions associations 2020**

M. DELESCLUSE explique que la Commune de BOUSBECQUE aide et soutien les associations bousbecquoises. Afin de bénéficier d'un appui financier, il est demandé aux associations de fournir un dossier d'appel à projet dûment complété permettant à la collectivité d'apprécier et chiffrer les besoins de financements. Suite aux éléments reçus et étudiés en commission, je vous propose les montants suivants à intégrer dans le budget primitif 2020 :

ASSOCIATION	Proposition 2020	Pour	Contre	Abstention
ALJ	2 170.00 €	24		3
Alter Ego	434.00 €	24		3
Association des Parents d'Elèves Ecole St Ignace	1 000.00 €	24		3
Association APE Thomas Pesquet	630.00 €	24		3
Amitiés 3 ^{ème} Age	670.00 €	24		3
Anciennes Bousbecquoises	614.00 €	24		3
Bibliothèque Pour Tous	1 500.00 €	24		3
Bousbecque Raquette Tennis Club	2 300.00 €	24		3
C.S.B.	7 760.50 €	24		3
Collectif opérés bariatriques	322.00 €	24		3
Comité des Allumoirs	150.00 €	24		3
Comité des fêtes	578.00 €	23		4
Compagnie d'Arc "La Saint Sébastien"	658.00 €	24		3
Délégués Départementaux de l'éducation nationale	50.00 €	24		3
Ecole de Gymnastique "La St Michel"	4 563.00 €	24		3
Ensemble Vocal Lys en Chœur	600.00 €	24		3
Etoile de l'Espoir	410.00 €	24		3
Gymnastique Entretien Adultes	1 514.00 €	24		3
Handball-Club Bousbecque Wervicq-Sud Vallée de la Lys	20 943.00 €	24		3
Lafi Bémè "Jumelage et Coopération"	582.00 €	24		3
L'Harmonie Municipale	2 201.00 €	24		3
l'U.N.C. - U.N.C.A.F.N. (toutes générations de Combattants)	900.00 €	24		3
Patrimoine et Mémoire de BOUSBECQUE	394.00 €	23		4
Syndicat d'initiative	346.00 €	24		3
Anim'Danse	611.00 €	24		3
Tennis de Table de BOUSBECQUE	4 140.30 €	23		4
CCAS	30 000.00 €			
SOUS-TOTAL	86 040.80 €			

Les crédits sont prévus au compte 6574 du budget primitif hormis pour la subvention au Centre Communal d'Action Sociale imputée au compte 657362.

M. DHALLUIN intervient : « M. le Maire, à votre initiative, l'URACEN (Union Régionale des Associations Culturelles et Éducatives Hauts-de-France) est venue faire une réunion d'information à destination de l'ensemble des associations bousbecquoises le 22 janvier dernier en la salle des jonquilles.

La mission de cet organisme est d'accompagner les associations dans la gestion administrative de leurs projets (recherche de financements, budget, dossier de subventions, mécénat).

Leur position est claire: les subventions, de quelque nature que ce soit, servent à élaborer un projet décrit dans un dossier en terme de moyen matériel et financier et ainsi compléter une trésorerie qui ne permettrait pas de le réaliser.

L'URACEN explique aussi qu'une association possède peu de liquidités puisqu'elle est censée les reverser à ses adhérents ou réaliser avec des projets.

Notre groupe se retrouve dans cette vision des choses.

Les attributions proposées et issues du tableau présenté en commission ne reflète pas cela pour quelques-unes d'entre elles et nous ne voterons donc pas POUR.

Cependant, ledit tableau, travaillé avec les différents groupes au conseil, établi une équité entre les différentes associations qu'elles soient sportives, culturelles ou autre. De plus certaines attributions correspondent à la vision décrite précédemment, aussi nous ne pouvons voter CONTRE.

De ce fait, notre vote sera une abstention sur cette délibération.

Enfin, nous avons signalé que deux associations pour lesquelles des subventions sont proposées n'apparaissent pas sur le site de la ville. Cela serait bien de le rectifier afin qu'elles puissent être connues du grand public.

M. DESCAMPS prend la parole à son tour : « Cette intervention, simplement pour rappeler ce que nous avons déjà dit par ailleurs.

Nous avons apprécié, pour notre part, de pouvoir travailler très concrètement dans un esprit d'échange et d'écoute sur le sujet des subventions aux associations.

Nous regrettons, néanmoins, qu'il n'y ait que sur ce sujet que cela ait été possible.

Nous avons craint un « appel d'air » aux demandes de subvention. Il n'a pas eu lieu. C'est la preuve, s'il en est besoin, que les dirigeants des associations locales, dans leur grande majorité sont des gens responsables et respectueux des fonds publics. Ils méritent

largement le respect et la considération de la municipalité pour cela mais également pour tout ce qu'ils apportent à la commune et à sa population. »

Avis : Les votes désignés dans le tableau ci-dessus sachant que Mme THELLIER Isabelle s'abstient lors du vote de la subvention du Tennis de Table Bousbecque et M. DE FACQ Jean s'abstient lors du vote de la subvention Patrimoine et Mémoire de Bousbecque et du Comité des Fêtes.

M. le Maire met au vote. (Voir sur tableau ci-dessus)

DEL20200131-04

Budget primitif principal – Subventions exceptionnelles

M. DE FACQ explique que lors de l'examen des demandes de subvention aux associations en toutes commissions, il a été proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à :

- L'harmonie municipale pour un montant de 1 816.00 € afin d'aider l'association dans le remplacement d'une sonorisation/mixage ainsi que pour les frais inhérents tels que la SACEM et l'achat de partitions.
- Lafi Bémé pour un montant de 2 550.00 € afin de les aider dans les différentes actions humanitaires à Zorgho.

Les crédits sont prévus au compte 6745 du budget primitif.

M. DHALLUIN demande à intervenir « M. le Maire, nous ne pouvons accepter de voter des subventions exceptionnelles pour des sommes qui doivent faire partie, pour nous, du dossier de base et être intégrées dans le budget prévisionnel en tant que projet à part entière.

Nous voterons donc CONTRE cette délibération. »

M. le Maire répond : « Monsieur Dhalluin, j'entends bien ce que vous venez de dire, c'est votre opinion.

Pour notre part, nous avons voulu redéfinir les conditions d'aide et de soutien aux associations sportives et culturelles afin d'assurer l'équité et de leur donner une visibilité financière sur plusieurs années.

Ce travail collectif, a été mené avec ceux qui autour de cette table ont été volontaires pour en fixer les principes.

J'estime que les objectifs fixés ont été atteints et remercie les collègues qui ont participé à cette réflexion.

Comme je l'ai dit en commission si les dispositions adoptées conduisent à mettre en péril une association, il lui est toujours possible de constituer un dossier argumenté de demande d'aide exceptionnelle et je ne doute pas que la future municipalité aura à cœur de l'examiner en commission. »

M. le Maire met au vote.

Votants	27
Abstention	3
POUR	24
CONTRE	0

<u>DEL20200131-05</u> Budget primitif principal – Contribution C.L.C.V

Mme DESMETTRE explique que la commune adhère à la C.L.C.V. (consommation logement et cadre de vie) et lui octroie une contribution annuelle :

Pour l'année 2020, je vous propose de lui octroyer la somme de 900 €.
(Identique à celle de 2019)

Cette dépense s'imputera au compte 6554 du Budget Primitif 2020.

M. DHALLUIN explique que : « cette attribution de subvention n'a pas fait l'objet d'un dossier présenté en commission et nous n'avons donc pas pu y travailler. De ce fait, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

M. le Maire explique que c'est une contribution habituelle pour une association nationale, qui se reconduit d'année en année.

M. le Maire met au vote cette délibération.

Votants	27
Abstention	3
POUR	24
CONTRE	0

<u>DEL20200131-06</u> Budget primitif principal – Contribution à l'OGEC St Ignace

Vote express

Chaque année, en vertu du contrat d'association entre la ville et l'école Saint Ignace, la subvention de fonctionnement est recalculée en fonction des dépenses mandatées par la commune pour les écoles publiques.

Ainsi compte tenu des dépenses effectuées pour les écoles primaires et maternelles de la ville, il est proposé d'attribuer une subvention correspondant à 1889.51 € par élève de l'école maternelle et de 860.32 € par élève de l'école primaire, c'est-à-dire :

Pour l'école maternelle : 181 392.96 € (nombre d'enfants scolarisés à St Ignace : 116 élèves avec une déduction de 20 élèves extérieurs).

Pour l'école primaire : 154 857.60 € (nombre d'enfants scolarisés à St Ignace : 201 élèves avec une déduction de 21 élèves extérieurs).

Le montant de la subvention de fonctionnement proposé pour l'association Ecole et Famille est donc de 336 250.56 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 du budget primitif 2020.

Votants	27
Abstention	0
POUR	27
CONTRE	0

DEL20200131-07

Budget primitif annexe des pompes funèbres

Vote express

Monsieur le Maire propose de dissoudre le budget annexe des Pompes Funèbres. En effet, depuis quelques années, ce budget n'enregistre que très peu de dépenses et de recettes. En commun accord avec Monsieur Trésorier Principal, il conviendrait d'intégrer ces mouvements comptables dans le budget principal de la Commune.

Cette dissolution engendrerait :

- La suppression du budget annexe des pompes funèbres
- La reprise des résultats dans les comptes du budget principal de la Commune au terme des opérations de liquidation.

Les comptes du budget annexe des pompes funèbres seront arrêtés au 31 Janvier 2020.

Votants	27
Abstention	0
POUR	27
CONTRE	0

DEL20200131-08

Vie scolaire – Ecole Thomas PESQUET – Sortie pédagogique

Vote express

La commune participe au financement des sorties pédagogiques des écoles Bousbecquoises. L'Ecole Thomas PESQUET a effectué une sortie pour 74 élèves des classes de CE1, CM1 et CM2. Il est proposé de verser à l'association du groupe scolaire Thomas PESQUET le montant suivant :

74 élèves x 8.30 € = 614.20 €

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 du budget.

Votants	27
Abstention	0
POUR	27
CONTRE	0

DEL20200131-09

Vente parcelle AI 404p – Rue Léon Six

Vote express

Considérant le programme immobilier d'environ 35 logements envisagé par la Sté RAMERY sur la parcelle AI 281,

Considérant le souhait de la Sté RAMERY d'acquérir la parcelle communale AI 404p propriété de la Commune de Bousbecque qui a fait l'objet d'un déclassement lors du conseil municipal en 27 Septembre 2019,

Considérant l'estimation établie par les services des domaines en date du 19 Novembre 2018,

Considérant l'accord sur le prix reçu de la Sté RAMERY suivant un courrier en date du 13 Mars 2019,

Je vous propose de vendre la parcelle AI 404p pour 129 m2 environ au profit de la Sté RAMERY ou toute société à laquelle elle se substituerait dans le cadre de cette cession.

La vente sera soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Cession en l'état avec études, maintien des effluents le cas échéant et démantèlement de l'ouvrage d'assainissement à la charge de la société acquéreuse
- Obtention des autorisations d'urbanisme purgées de tout recours,
- Comptabilité du sol au regard du programme projeté
- Acquisition concomitante de la parcelle communale,

La signature de l'acte notarié devra intervenir au plus tard le 30 Septembre 2020, date au-delà de laquelle la présente décision sera considérée comme nulle et non avenue,

Le transfert de propriété interviendra lors de la signature de l'acte authentique dressé par notaire.

La cession s'opérera moyennement le prix de 15 000 € HT, étant entendu que tous les frais inhérents à la vente demeurent à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, de géomètre, étude de sols...).

Votants	27
Abstention	0
POUR	27
CONTRE	0

DEL20200131-10

MEL – Convention de mise à disposition de terrains communaux – Projet Passerelle

Vote express

Considérant la signature de l'acte avec Loginor pour la rétrocession de la parcelle AP 0164p le 29 Janvier 2020,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise à disposition au profit de la Métropole Européenne de Lille, à titre gratuit, les terrains repris au cadastre AP 0164p pour une superficie de 3340 m² et la parcelle AD 112 d'une superficie de 176 m² appartenant au Consort Dalle dès la signature de l'acte notarial.

Cette convention permettra à la MEL d'entreprendre les travaux de la passerelle.

Votants	27
Abstention	0
POUR	27
CONTRE	0

DEL20200131-11

MEL – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et assainissement et la gestion des déchets ménagers et assimilés

M. BAUDIN explique que la MEL c'est 90 communes distribuées par 2 sociétés ILEO et NOREADE. Par contre 90 communes que la MEL assume totalement au niveau de l'assainissement. La consommation est par foyer d'environ de 120 m³ pour 3.91€ le m³. L'eau vient essentiellement de 75 % des nappes phréatiques et 25 % d'un captage dans la Lys.

Cela représente à 35 millions de mètres cubes pour l'usage domestique sur les 63 millions d'eau produites donc pour le reste c'est pour l'industrie et l'agriculture. Donc si on ramène en ratio, on est à 32.14 m³ par habitant.

Pour le transport de cette eau, il y a 4218 kilomètres de réseau. 30 kilomètres rénovés chaque année. Il y a 4800 kilomètres de réseau d'eau usées dispersées dans les différentes stations de traitement. Le chiffre effarant c'est le rendement à savoir sur les 100 % d'eau pompée seul 84,45% arrive à destination. Par conséquent, il y a un travail de fond à faire pour entretenir ces réseaux afin de gagner ces 15 % de perte d'eau. 100 des eaux usées sont traitées. 3800 habitations ne seraient pas collectées auprès du réseau collectif.

Concernant les déchets il y a 651 000 tonnes collectées, 169 000 tonnes en déchèteries. Il y a 90 000 passages en déchèterie.

41 % de déchets organiques, 27% résiduels, 15% recyclable ensemble de tri, 9% de plastiques recyclables, 6% de déchets recyclables en déchèterie et 3% de gaspillage alimentaire.

Au niveau des coûts : 45% sont affectées à la collecte 35 % sont affectés au traitement et 7 % au transport, le reste sont des charges de fonctionnement.

M. DHALLUIN : « concernant le rapport MEL sur l'eau :

Quelques points intéressants sur ce rapport 2018

-Notre eau provient pour 25% de la Lys et 75% des nappes phréatiques

-55 millions de m³ ont été facturés

-30.7 km de réseau ont été remplacé pour un montant de 14.2 millions €

-Il existe des chèques eau attribués aux personnes en difficulté passagère ou des usagers qui ont été sensibilisé à mieux maîtriser leur consommation. 1042 foyers en ont bénéficié.

-La maison mobile de l'eau a été inaugurée à Wervicq en septembre 2018. Elle est actuellement à Roncq. A quand sa venue dans notre commune?

-La collecte de l'eau et son transport se fait par la MEL

-Le traitement de l'eau se fait par la MEL pour 3 stations et par des privés pour 6 stations.

-Coût total du traitement de l'eau c'est plus de 91 M€

Rapport MEL déchets

Les points intéressants de ce rapport

-651 080 tonnes ramassées, un peu plus qu'en 2017 dont 1008 tonnes de dépôt sauvage soit 0.15%. Personnellement ce n'est pas le pourcentage qui m'interpelle le plus, mais le tonnage.

-Le coût total du traitement des déchets est de plus de 162 M€

-Il est intéressant qu'un maximum de familles rejoignent les 339 qui ont adhéré au dispositif "zéro déchet" et ainsi réduit de 30% leur production représentant 15 000 tonnes annuelles. »

M. le Maire remercie pour ces 2 interventions et poursuit en faisant un petit rappel sur le recensement à la Population a lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Autour de Madame Duboquet c'est 10 agents recenseurs qui sont chargés de recueillir les données.

- 1^{ère} semaine la cible à atteindre par INSEE est de 30 % : La commune était à 51 %
- 2^{ème} semaine la cible à atteindre par INSEE est de 60 % : La commune est à 74 % dont 69.5 % des ménages ont répondu par internet
- 3^{ème} semaine la cible à atteindre par INSEE est de 85 %
- 4^{ème} semaine la cible à atteindre par INSEE est de 100 %

Je tiens à remercier Anne-Sophie Duboquet et Stéphanie Rudowski pour les résultats obtenus.

Pour finir M. le Maire souhaite souligner : « Que Nous voici bientôt arrivés au terme de ce mandat électoral, aussi je tiens à remercier l'ensemble du personnel municipal pour le travail accompli. Je vous remercie ainsi que l'ensemble des élus qui siègent ou qui ont siégé dans les différentes instances municipales pour le travail réalisé durant ces 6 années. »

Applaudissements

Fin de séance 20h05.

LEFEBVRE Joseph	LEROY Christine	DELTOUR Benoit
DESMETTRE Marcelle	DELESCLUSE Christophe	DE FACQ Jean
DELANNOY Sabine	DESTAILLEUR Martial	BAUDIN Stéphane
DEKENS Betty	DELEBECQUE André	DESTAILLEUR Madison
DELEFORTRIE Christine	DESCAMPS Philippe	LAGADEC Sabine
DHALLUIN Benoît	DUPONT Michel	DUTHOIT Chantal
DUTOIT Céline	FACQUE Dominique	HAMMERTON Jeremy
HOUPLINE Yves	VANGHELUWE Véronique	DELANNOY Vincent
	<i>Pouvoir à P. DESCAMPS</i>	
ROLLET Marc	THELLIER Isabelle	VANOVERBERGHE Edith